

CHALLENGE DU 19 AU 23 SEPT. 2022 COVOITURAGE DE L'ARC JURASSIEN



Règlement

La huitième édition du Challenge Covoiturage de l'Arc jurassien est organisée dans le cadre du dispositif de promotion du covoiturage dans l'Arc jurassien (www.covoiturage-arcjurassien.com).

1. OBJETS

Ce challenge s'adresse en premier lieu à l'ensemble des collaborateurs des entreprises de l'Arc jurassien, que leur entreprise soit impliquée ou non dans le dispositif. Pour eux, le Challenge consiste à s'inscrire et à s'engager à covoiturer sur leurs trajets domicile- travail du **19 au 23 septembre 2022 inclus**.

Les structures employeuses peuvent également participer au Challenge en tant qu'établissement, avec l'objectif d'inciter leurs collaborateurs à participer en nombre.

2. BUTS

- Faire découvrir et encourager la pratique du covoiturage par un concours ludique et simple.
- Valoriser les collaborateurs pratiquant déjà le covoiturage.
- Valoriser l'implication des établissements dans la recherche de solutions alternatives à l'autosolisme.

3. INSCRIPTIONS

Ce concours est ouvert à **tous les établissements** situés dans les zones géographiques concernées du programme de covoiturage :

- Si l'établissement participe déjà au programme, il est inscrit d'office au Challenge.
- S'il ne participe pas au programme, il peut le rejoindre en contactant mobilidée à info@mobilidee.ch pour pouvoir participer au Challenge

Quatre catégories d'établissements ont été créées selon l'effectif du site de l'entreprise :

- 2 à 50 collaborateurs
- 51 à 100 collaborateurs
- 101 à 250 collaborateurs
- + de 250 collaborateurs

Les organisateurs se laissent la possibilité de fusionner les catégories « 2 à 50 collaborateurs » et « 51 à 100 collaborateurs ».

Ce concours est ouvert à tous les collaborateurs et collaboratrices qui travaillent dans l'Arc jurassien :

- qui pratiquent déjà le covoiturage
- qui veulent tester le covoiturage

Les collaborateurs s'inscrivent par équipage de 2 à 5 covoituteurs. Chaque équipage doit obligatoirement désigner un chef d'équipe pour la durée du concours.

4. RÉCOMPENSES

Les établissements participant qui totaliseront le plus grand pourcentage de covoituteurs inscrits (nombre d'inscrits en fonction du nombre total de collaborateurs du site) remporteront le Challenge dans leur catégorie.

Une **remise de prix médiatisée (conférence de presse)**, avec délivrance d'un diplôme et d'un trophée, constitue la récompense « Entreprise » (un prix par catégorie).

Pour les collaborateurs, les récompenses seront attribuées par **tirage au sort** :

- Une équipe tirée au sort parmi l'ensemble des participants recevra un bon pour une année d'essence offerte (valeur CHF 2'000.- ou 1'900 euros).
- 9 équipes recevront un bon pour un repas dans un restaurant gastronomique de la région (valeur CHF 200.-).
- Le tirage au sort des 9 équipes sera réparti selon les zones géographiques du programme de covoiturage :
 1. Vallée de Joux
 2. Nord Vaudois
 3. Montagnes Neuchâteloises
 4. Neuchâtel Littoral
 5. Val-de-Travers / Val-de-Ruz
 6. Canton du Jura
 7. Jura bernois / Bienne
 8. Pays du Haut-Jura / Pays du Haut-Doubs
 9. Pays des Portes du Haut-Doubs / Pays Horloger

Le tirage au sort n'est possible qu'à partir de 50 inscrits par zone territoriale. Les 500 premiers inscrits recevront une surprise (les envois seront effectués en automne 2022).

5. DÉLAIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les entreprises participantes au dispositif sont inscrites d'office au Challenge. Les entreprises ne faisant pas encore partie du dispositif peuvent le rejoindre à tout moment. **Les collaborateurs peuvent s'inscrire du 29 août au 19 septembre 2022 inclus**. Tout établissement participant au Challenge covoiturage s'engage à :

- Diffuser les emails / informations auprès de ses collaborateurs.
- Distribuer en interne les outils de communication préalablement fournis.
- De manière générale, promouvoir le Challenge auprès de ses collaborateurs.

Les entreprises gagnantes s'engagent à se faire représenter lors de la remise des prix. Une tribune sera donnée à cette occasion pour présenter l'établissement, la politique de mobilité de l'entreprise et les efforts consentis pour la promotion du covoiturage. Les entreprises gagnantes seront citées dans les publications relatives au Challenge covoiturage. Une participation par personne est admise. Les doublons seront systématiquement supprimés.

Les gagnants du Challenge (1^{er} prix) s'engagent à venir récupérer leur prix lors de la Conférence de presse. Les gagnants seront annoncés sur le site internet de www.covoiturage-arcjurassien.com et dans les parutions web et presse relatifs au programme.

La participation au Challenge covoiturage est gratuite pour les entreprises et leurs collaborateurs. Les outils de communication sont également fournis gratuitement, dans la limite des stocks disponibles.

Les données transmises par les participants, via le formulaire d'inscription, seront exclusivement utilisées dans le cadre de ce concours (contact des gagnants, envoi des 500 premières surprises et envoi des newsletters). Ces données ne seront jamais transmises à des tiers, sauf auprès des entreprises, pour les personnes qui ont donné leur accord, via le formulaire d'inscription. Par ailleurs, nous ne stockons aucune autres données ne sont stockées exceptées celles fournies dans le cadre du formulaire d'inscription par les participants.